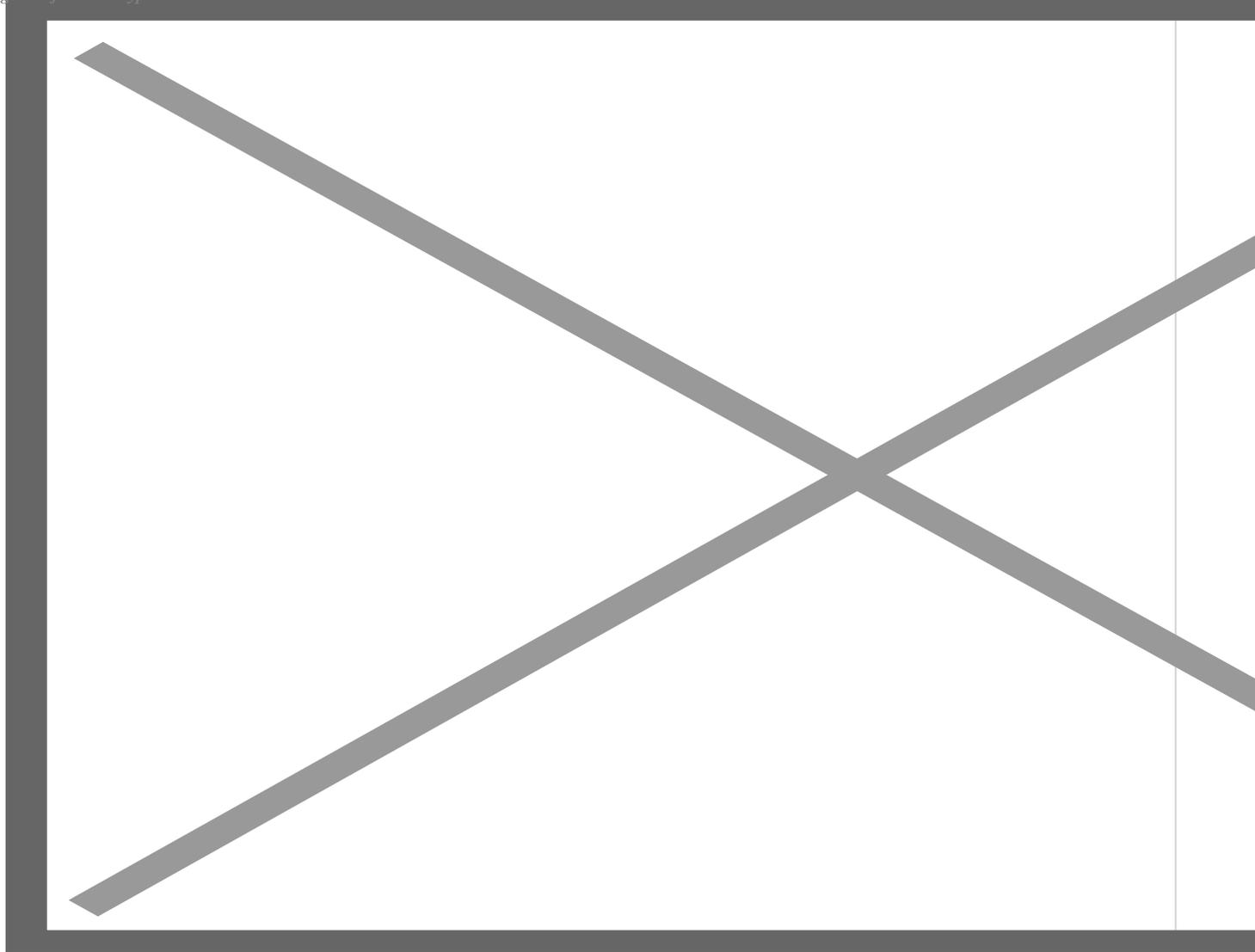


CFK fera appel de la réouverture des dossiers dans lesquels elle a été acquittée

Image not found or type unknown



La Havane, 26 septembre, (RHC)- La défense de la vice-présidente argentine Cristina Fernández de Kirchner (CFK) va faire appel de la décision du tribunal de rouvrir deux affaires dans lesquelles elle avait été acquittée.

La semaine dernière, la Chambre fédérale de cassation pénale a ordonné la réouverture des affaires connues sous le nom de Hotesur-Los Sauces et de la signature du protocole d'accord avec l'Iran dans le cadre de l'attentat à la bombe contre l'Association mutuelle israélo-argentine (AMIA).

Dans le premier cas, Cristina Fernandez a fait l'objet d'une enquête pour avoir prétendument loué des propriétés et des chambres d'hôtel à deux hommes d'affaires, tandis que dans le second, elle était accusée de rechercher l'impunité pour les Iraniens accusés de l'attentat de 1994 contre l'AMIA à Buenos Aires, attentat qui a fait 85 morts.

En novembre 2021, la justice argentine avait acquitté plusieurs membres de la famille Kirchner - dont l'actuelle vice-présidente - pour le délit présumé de blanchiment d'argent par la location de propriétés et de chambres d'hôtel par l'intermédiaire des sociétés Hotesur et Los Sauces, basées dans la province de Santa Cruz.

En octobre de la même année, le 8e tribunal oral fédéral a rejeté l'accusation portée contre Cristina Fernandez de Kirchner dans l'affaire de l'entente présumée avec l'Iran, au motif de l'"inexistence d'un délit".

La Cour de cassation a annulé les rejets et, dans les deux cas, a ordonné un procès oral. La défense de la vice-présidente dispose d'un délai de 10 jours ouvrables pour déposer les recours extraordinaires.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/335109-cfk-fera-appel-de-la-reouverture-des-dossiers-dans-lesquels-elle-a-ete-acquittee>



Radio Habana Cuba